

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **12 octobre 2015**

Décision n° **CP-2015-0489**

commune (s) :

objet : Maintenance de la solution Galimède, outil de suivi et de géolocalisation des véhicules de la direction de la propreté et prestations associées - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure négociée sans mise en concurrence

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation numérique et des systèmes d'information

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Dognin-Sauze

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 2 octobre 2015

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : mardi 13 octobre 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, M. Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, MM. Claisse, Lung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, MM. George, Suchet, Mme Piantoni.

Absents excusés : M. Galliano (pouvoir à Mme Vullien), Mmes Laurent (pouvoir à M. Crimier), Rabatel (pouvoir à M. Claisse), Belaziz.

Commission permanente du 12 octobre 2015**Décision n° CP-2015-0489**

objet : **Maintenance de la solution Galimède, outil de suivi et de géolocalisation des véhicules de la direction de la propreté et prestations associées - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure négociée sans mise en concurrence**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation numérique et des systèmes d'information

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 28 septembre 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.22.

La collecte des ordures ménagères, le nettoyage mécanisé du domaine public métropolitain et la viabilité hivernale sont les principales missions des services publics de la direction de la propreté de la Métropole de Lyon.

Pérenniser et renforcer le service public en régie constitue un enjeu fort de la direction de la propreté. Pour continuer à améliorer ce service public, en lui permettant d'être évolutif, moins coûteux et plus sécurisant pour les agents, elle s'est équipée d'un système informatique lui permettant de mieux piloter son activité.

Cette solution comprend un système informatique embarqué à bord des véhicules de nettoyage et de collecte des déchets (TourMobile), couplé avec un système de géolocalisation en "temps réel" (Geored).

Le parc est composé de 220 véhicules équipés à ce jour.

Les prestations de ce marché sont les suivantes :

- maintenance et hébergement du logiciel central GEORED et de sa version mobile GEODROID,
- maintenance des logiciels embarqués TourMobile et matériels embarqués,
- acquisition de matériels complémentaires et prestations associées.

Un premier marché n°11562511 de maintenance de la solution Galimède avait été passé en 2011, avec une échéance au 22 décembre 2015.

Il est donc nécessaire de le renouveler.

Une procédure négociée sans mise en concurrence a été lancée en application des articles 26, 34, 35 / II-8, 40, 65 et 66 du code des marchés publics pour l'attribution du marché relatif à la maintenance de la solution Galimède, outil de suivi et de géolocalisation des véhicules de la direction de la propreté et prestations associées avec la société SABATIER GEOLOCALISATION, compte tenu de l'exclusivité des droits que détient cette société pour assurer les prestations sur le territoire français et sur le territoire européen.

Le marché ferait l'objet d'un marché à bons de commande conformément à l'article 77 du code des marchés publics, conclu pour une durée ferme de 4 ans.

Le marché comporterait des montants identiques à ceux du précédent marché, soit un engagement de commande minimum de 400 000 € HT, soit 480 000 € TTC et maximum de 1 000 000 € HT, soit 1 200 000 € TTC pour la durée ferme du marché.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 25 septembre 2015, a attribué le marché à l'entreprise SABATIER GEOLOCALISATION pour un montant maximum de 1 000 000 € HT, soit 1 200 000 € TTC.

Il est donc proposé à la Commission permanente d'autoriser monsieur le Président à signer ledit marché, conformément à l'article L 3221-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le Président à signer le marché à bons de commande pour la maintenance de la solution Galimède, outil de suivi et de géolocalisation des véhicules de la direction de la propreté et prestations associées et tous les actes y afférents, avec l'entreprise SABATIER GEOLOCALISATION, pour un montant minimum de 400 000 € HT, soit 480 000 € TTC et maximum de 1 000 000 € HT, soit 1 200 000 € TTC pour une durée ferme de 4 ans.

2° - La dépense en résultant, soit 1 200 000 € TTC sur la durée totale du marché, sera imputée sur les crédits à inscrire au budget principal - exercices 2016 et suivants - compte 6156 - fonction 020 - en section de fonctionnement - comptes 2051 et 2183 - fonction 020 en section d'investissement.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 13 octobre 2015.